



**Conseil Municipal du 3 avril 2024**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**Délibération n° D/2024/12**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 21  
présents : 15  
votants : 20

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt et un mars, s'est réuni à la Mairie en  
séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence  
GUERNE, Patrice JACQUET, Philippe BUIRON, Carole BERGER-JACOB, Steve  
IDJAKIREN, Bernadette VOOGSGERD, Grégory BENOIT, Christian TETARD, Alaine  
HOUREZ, Jean DECROIX et Chimina Kossiva NEGLOKPE

Étaient régulièrement représentés :

Eliane CHIDIACK par Carole BERGER-JACOB,  
Philippe BARBIER par André BOURDON.  
Julia NOJAC par Claudine THIRANOS  
Patrice GOSNET par Bernadette VOOGSGERD  
Laurent FOHRER par Philippe BUIRON

Était absent :

Bruno MELGIES

Formant la majorité des membres en exercice.

André BOURDON a été élu Secrétaire de Séance

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024**

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° D/2024-02 du 29 février 2024 présentant le Rapport d'Orientation  
budgétaire 2024,  
Vu les propositions de Monsieur le Maire concernant l'établissement du Budget Primitif 2024  
de la commune de La Frette-sur-Seine,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

**VOTE** au niveau du chapitre les sections de fonctionnement et d'investissement – dépenses  
et recettes.

**APPROUVE** le Budget Primitif de l'exercice 2024 de la commune de La Frette-sur-Seine,  
qui s'équilibre :

- en dépenses et recettes de la section de fonctionnement à la somme de 6 025 000 €
- en dépenses et recettes de la section d'investissement à la somme de 2 543 575 €

**AUTORISE** et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Philippe AUDEBERT



Le secrétaire de Séance

André BOURDON

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : *16/04/2024*
- Sa publication sur le site internet de la commune le : *16/04/2024* .